

Objet de la réunion :	Phase PADD – PLU – Réunion de travail n°4	CR n°	4
Date & lieu :	10/11/2023	Mairie de Saint-Romain-de-Jalionas	
Rédacteur :	R. JOUVE	Nombre de pages :	3

Entité	Nom	Adresse mail	Téléphone	Pré-sent	Diffu-sion
Ville de Saint-Romain-de-Jalionas Maire et Adjointes	MAIRE – M. Jérôme GRAUSI			X	X
	M. Yves MARTELIN			X	X
	Mme Sylvie DECHANOZ			X	X
	Mme Gina TIRANNO				X
	M. Nicolas ROMANOTTO			X	X
	Mme Sylviane NOUET			X	X
Conseillers délégués	M. Gaël RAFFELLI			X	X
	Mme Corinne GEORGES			X	X
	M. Sylvain KJAN			X	X
	M. Pietro DI CIOCCIO			X	X
Services de la Ville	Mme Karine HABLIZIG			X	X
	M. Kian BIDARD – DGS			X	X
	Mme Laetitia DONNEAU-RENARD – Service Urbanisme			X	X
VERDI	M. Romain JOUVE	rjouve@verdi-ingenierie.fr	06.77.67.89.55	X	X
VERDI	Mme Nina MORELLO	nmorello@verdi-ingenierie.fr	06.49.61.89.47		X

Ordre du jour :

- Débat d'idées pour le PADD horizon 2036 – *suite et fin.*

VERDI Ingénierie Rhône-Alpes

SIÈGE SOCIAL : 1 rue Conrad Killian | 38950 Saint-Martin-le-Vinoux | Tél. 04 76 04 04 40 | rhonealpes@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 50 000 € | SIRET 492 469 705 00049 RCS GRENOBLE | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 90 492469705

AGENCES : 64 avenue Leclerc | 69007 Lyon | Tél. 04 81 06 16 75

25 C rue de la République | 42000 Saint-Étienne

Affaire :	Révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Romain-de-Jalionas	CR n°	4
Sujets abordés			
4	<p style="text-align: center;">Débat d'idées pour le PADD horizon 2036 – suite et fin.</p> <p>Le BE poursuit les échanges sur les questions/réponses entamés au Cotech précédent du 13 octobre 2023. La parole est laissée libre après chaque question/réponse pour alimenter les discussions et le débat entre élus. Sont retranscrits ci-après, par question, les compléments d'idée et/ou observations évoqués par les élus présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Question 10 : Quel niveau de protection souhaité pour les milieux naturels et agricoles (prendre en compte les périmètres réglementaires, aller plus loin en termes de protection d'espaces) ? <ul style="list-style-type: none"> ➔ Le PLU actuel comporte de nombreux espaces boisés classés (EBC) à réinterroger au regard des contraintes que cela peut engendrer en termes d'entretien. Il faudrait pouvoir les protéger tout en ayant plus de facilité à les entretenir ou les renouveler pour des raisons sanitaires ou de sécurité. ➔ Il est évoqué la grande difficulté de gestion des EBC lorsqu'ils sont localisés en zone urbaine, sur des terrains privés... - Question 11 : Quelle prise en compte de la biodiversité (dans les milieux naturels, et urbanisés) ? <ul style="list-style-type: none"> ➔ Le coefficient de biotope par surface (CBS) peut être un outil intéressant pour prendre en compte la naturalité des espaces sous toutes ses formes (pas uniquement sous l'angle des EVPT), toutefois il faut être vigilant à laisser de la liberté aux propriétaires fonciers. Par ailleurs, cet outil n'empêche pas forcément l'artificialisation de certains espaces. - Question 12 : L'aménagement urbain et le renforcement de la prise en compte de l'environnement sont-ils conciliables sur un même secteur / projet ? <ul style="list-style-type: none"> ➔ En dehors des espaces déjà urbanisés ou à leurs abords immédiats, où il apparaît possible de concilier ces enjeux croisés, cela semble plus difficile ailleurs. ➔ Le projet de barrage hydroélectrique est l'exemple-type de l'impossibilité de concilier ces enjeux sur notre commune qui sera le réceptacle de nombreuses nuisances et impacts environnementaux irrémediables si ce projet vient à voir le jour. - Question 13 : Quels sont vos objectifs de protection du paysage et de mise en valeur du patrimoine ? <ul style="list-style-type: none"> ➔ Les élus présents composant la commission environnement de la commune proposent de travailler ensemble, en interne, sur des idées et propositions à formuler sur ces sujets pour le projet communal. - Question 14 : Quels sont vos projets sur les équipements publics (existants à ou à créer) et quels sont les besoins sur la gestion et rénovation du parc bâti ? <ul style="list-style-type: none"> ➔ La CCBD souhaite construire une nouvelle piscine intercommunale sur l'ouest du territoire et recherche des terrains que la commune pourrait identifier à proximité du croisement RD517 et RD55. ➔ Est cité également l'intérêt pour une maison d'enfants Les Orphelins Apprentis d'Auteuil. 		

- **Question 15 : Quel devenir pour le pôle commercial rue du Girondan ? Quels autres secteurs du village pourraient accueillir des commerces et services ?**

→ Pas d'observation complémentaire aux réponses apportées par les élus.

- **Question 16 : Quels sont vos objectifs concernant l'alternative à la voiture thermique et quels sont vos projets en matière de mobilités ?**

→ Un projet de liaison modes doux est en réflexion pour relier Tignieu et Crémieu, via Saint-Romain-de-Jalionas. Le projet a été déposé à la CCBD. Le tracé projeté sera envoyé au BE.

→ Il faudrait aménager et sécuriser des modes doux jusqu'au site du Jalioparc et au-delà jusqu'au Port.

→ Aménager certaines rues en chaussidou serait également une alternative aux liaisons modes doux.

→ L'application Covoit'ici qui a été lancée localement pour rejoindre le PIPA ne porte pas ses fruits. La ligne actuelle démarre à Tignieu et passe par le giratoire du Port avant de franchir de pont de Loyettes. Il n'y a donc pas véritablement d'arrêt à Saint-Romain-de-Jalionas.

→ D'autres pratiques de mobilités sont en réflexion à l'échelle de la CCBD.

- **Question 17 : Quels sont vos besoins en matière de stationnement ? Faut-il adapter l'offre aux nouvelles tendances de mobilités, et où ?**

→ Les nombreuses places de stationnement laissées vides une grande partie de la journée autour des équipements publics peuvent être considérées comme une problématique car cela consomme de l'espace pour une utilisation minimale dans la journée. En revanche, ces parkings se remplissent rapidement lors des manifestations culturelles et sportives de la commune, de même qu'aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Le besoin est donc présent.

→ Des problèmes sont relevés dans les quartiers dits de « promoteurs » où le stationnement n'a pas été suffisamment pris en compte dans les besoins quotidiens.

- **Question 18 : Quels secteurs sont particulièrement visés pour l'accès piéton / vélo, et où faut-il concentrer les efforts d'aménagement et de sécurisation ?**

→ Pas d'observation complémentaire aux réponses apportées par les élus.

- **Question 19 : Quels objectifs en matière d'assainissement et de gestion des ressources en eau ?**

→ Il est proposé un audit sur les eaux pluviales.

→ Il faudrait pouvoir imposer l'installation de cuves de rétention d'eau sur chaque parcelle, même si cela est difficilement vérifiable lors de la conformité. Quoiqu'il en soit, il faut travailler sur la question de la récupération des eaux pluviales.

- **Question 20 : Quelles sont vos ambitions en matière de développement des énergies renouvelables ?**

→ Le besoin d'entretien voire de renouvellement de certains équipements inclura des ambitions en la matière. Sur les autres équipements, il sera possible de mettre en place des installations solaires.

Affaire :	Révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Romain-de-Jalionas	CR n°	4
	<p>- <i>Question 21 : Avez-vous des exigences en matière de sobriété énergétique des constructions ?</i></p> <p>➔ Pour rappel, le Décret Tertiaire oblige depuis 2021 les propriétaires de bâtiments de plus de 1 000 m² occupés par des activités du secteur tertiaire (commerces, bureaux, ERP...) à déclarer leurs niveaux de consommation et à engager des actions pour améliorer leur efficacité énergétique. Il est demandé de réduire les consommations énergétiques des bâtiments ou ensemble de bâtiments tertiaires dont la surface cumulée de plancher est supérieure ou égale à 1000 m², en vue de l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.</p> <p>- <i>Question 22 : Souhaitez-vous approfondir d'autres sujets liés à l'enjeu climatique ?</i></p> <p>➔ <i>Pas d'observation complémentaire aux réponses apportées par les élus.</i></p>		

Sans observations écrites une semaine après diffusion, le présent compte-rendu est accepté.

Il vaut convocation pour la prochaine réunion.

<p>Prochaine réunion : Le 10/01/2024 à 18h00</p>
<p>Ordre du jour de la prochaine réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation d'une version formalisée du Projet d'Aménagement et de Développement Durables